

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 septembre 2024

À 18 h 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

Présents : MM. Jean-Louis LECANU, Laurent TAUVEL, Martial BOQUET, Frédéric TOMASZEWSKI, Yannick CHOUQUET et Vivien CRIBELIER.
Mmes Marie-Christine QUEVAL, Angélique DELAMOTTE, Céline DUPARC, Véronique BOUSSU et Ludmylla LANGLOIS.

Représenté : Philippe VAST par Carine BOQUET et Lucien DUFOUR par Véronique BOUSSU

Absent :

Madame Marie-Christine QUEVAL a été nommée secrétaire.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 13 JUIN 2024 PRÉSENTANT UN BILAN DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE EXERCÉE EN 2023 DES ÉCOLES SITUÉES A PONT-AUDEMER

Madame DELAMOTTE présente le rapport de la CLECT du 13 juin dernier au Conseil Municipal concernant le bilan des coûts scolaires 2023.

Le bilan de ce rapport conclu à une attribution de compensation définitive pour 2024 de 188 670.18 €. La commune à budgéter la somme de 160 000 €. Il conviendra donc de prendre une décision modificative lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour 30 000 €.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

A la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'admettre en non-valeur la somme de 414.70 €.

Cette somme correspond à des factures de cantines impayées et pour lesquelles il n'y a plus de poursuites possibles.

Cette somme sera donc mandatée sur l'article 6541 (admission en non-valeur).

CONTRE : 1
ABSTENTION : 7
POUR : 6

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUAIRE

Actuellement la commune a un contrat d'assurance collective couvrant les droits statutaires des agents auprès de AXA RELYENS SPS.

Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2024. Il convient donc d'adhérer au contrat groupe d'assurance statuaire du Centre de Gestion de l'Eure.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 et pendant un an.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 14

**ADHÉSION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA CONVENTION DE PARTICIPATION
PRÉVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE MNT 2023-2028**

Madame DELAMOTTE explique au Conseil Municipal qu'il faut mettre en place le maintien de salaire pour les employés de la commune.

Une convention sera donc signée avec le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2025.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 14